



GUIDE D'ORIENTATION ILLUSTRÉ

à destination des futurs
entrepreneurs

En Vendée !

Sortez de la jungle de l'entrepreneuriat
et trouvez la structure d'accompagnement la plus adaptée
pour vous aider à mener à bien **votre** projet !

adie



Centre de Ressources
en **Innovation**

Ry La Roche-sur-Yon
Agglomération



FRANCE ACTIVE
Les entrepreneurs engagés
PAYS DE LA LOIRE



ÉDITO



Pas facile, quand on est entrepreneur ou entrepreneuse, de savoir comment mener à bien son projet...

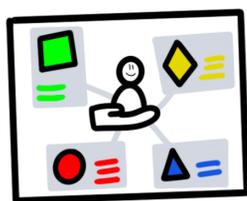
Mais **pas de panique** ! Des structures existent pour vous accompagner !

D'accord, mais parmi la bonne dizaine de structures existant en Vendée, comment choisir celle vers laquelle me tourner ?

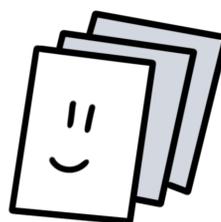


C'est justement pour répondre à cette question que nous avons créé ce guide !

Vous y trouverez :



Une **vision globale** de l'aide que peuvent vous apporter ces différentes structures (p. 2)



Une **fiche descriptive par structure**, pour mieux les connaître et les contacter ! (p. 4 à 14)

Nous espérons que ce guide vous mènera à bon port, c'est-à-dire aux personnes les plus à même de vous aider à mener vos projets.

BONNE LECTURE !

QUELLE STRUCTURE ?

pour vous venir en aide

1

Vous souhaitez créer votre entreprise en tant qu'**artisan**



Rapprochez-vous de la **Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)** des Pays de la Loire (p. 5)



2

Vous pensez à l'entrepreneuriat mais **ne savez pas si c'est pour vous**



Participez aux réunions d'information de la **CCI** (p. 4) ou du **Pôle ESS Vendée**, pour les projets sociaux et solidaires (p. 7)



3

Vous avez une idée, mais **pas encore de projet précis**



Précisez votre projet avec :



la **CCI** (p. 4)



le **Pôle ESS Vendée** (p. 7)



la **BGE** (p. 6)

Centre de Ressources en **Innovation** ou le **C.R.I.**, pour les idées innovantes (p. 8)

4

Votre projet est bien ficelé, mais vous avez besoin...



...de **locaux** :



(p. 13)



Communautés de communes

(4^{ème} de couverture)

...de **financements** :



(p. 10)



(p. 11)



(p. 9)

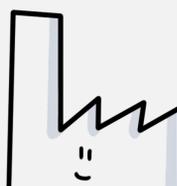


Réseau Entreprendre

(p. 12)

5

Vous souhaitez **racheter une entreprise**



Avant toute chose, adressez-vous au **C.R.A.** (p. 14)



**EXPLORATION DE
CHACUNE DES STRUCTURES
D'ACCOMPAGNEMENT**

Mission

La Chambre de Commerce et d'Industrie sert les intérêts des entreprises **commerciales**, de **services** et **industrielles** en leur apportant différentes expertises :

Expertise **sectorielle**
(commerce, tourisme, industrie, etc.)

Expertise **thématique**

Expertise **territoriale**




Développement commercial


Numérique


Développement durable
...

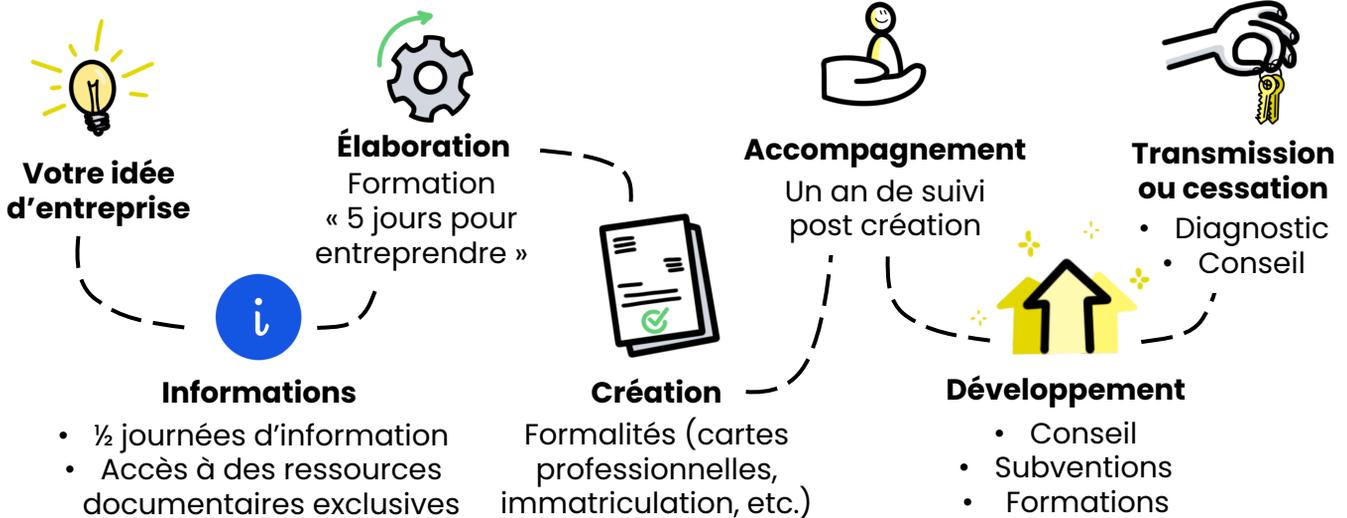
Quelles tendances ?



Où s'implanter ?
...

Services

La CCI ne vous aidera pas à trouver une idée de projet. En revanche, une fois votre idée en tête, elle peut vous accompagner à **n'importe quel stade** de votre entreprise :



Services non proposés : financements à la création, prêt de locaux ou de matériel

Public concerné

La CCI saura vous aider si :

- vous souhaitez créer une entreprise **commerciale**, de **services** ou **industrielle**
- vous souhaitez **reprendre** une telle entreprise



La CCI ne saura **pas** vous aider si :

- vous portez un **projet agricole** (→ Chambre de l'Agriculture)
- votre activité est **artisanale** (→ Chambre de Métiers et de l'Artisanat)
- votre activité est **libérale**



Contact

Écrivez à : espace.creation@vendee.cci.fr ou appelez-nous au **02.51.45.32.45** et participez à une de nos **½ journées d'information** !



Mission

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) des Pays de la Loire remplit 4 rôles principaux tout au long de la vie des **entreprises artisanales** :



immatriculer
leur activité...



... les **former**...



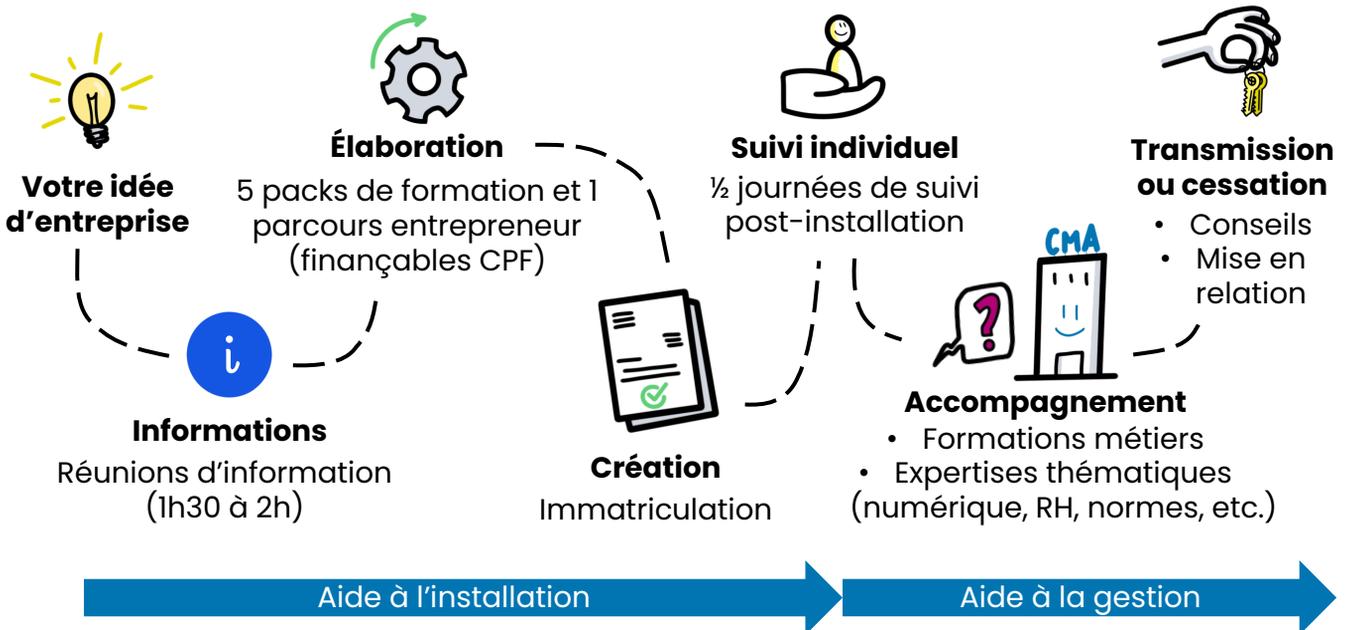
... les
accompagner...



... et **représenter**
leurs intérêts

Services

La **proximité** qu'entretient la CMA des Pays de la Loire avec ses artisans va au-delà de leur simple installation. Présente pour les épauler selon les besoins de leur activité, la CMA aide les artisans à **développer leur entreprise** au-delà de leur **savoir-faire** :



Public concerné

La CMA saura vous aider si :



- vous avez déjà une **idée** précise en tête
- vous disposez d'une **qualification** (CAP ou au moins 3 ans d'expérience)

La CMA vous réorientera si :



- vous portez un **projet agricole** (→ Chambre de l'Agriculture)
- vous portez un projet purement **commercial** (→ Chambre de Commerce et d'Industrie)

Contact

Demander un RDV sur <https://www.artisanatpaysdelaloire.fr/contact> ou appelez-nous au 02 51 44 35 20 pour vous inscrire à une de nos **réunions d'information** !

Mission

La vocation première de la BGE Atlantique Vendée est **de favoriser l'insertion professionnelle** par la **montée en compétences** de porteurs de projet en création ou reprise d'entreprise de tous horizons (tous métiers et tous secteurs, hors industrie) :



Demandeurs d'emploi



Formations et accompagnement
(prise en charge possible : CPF, Région, etc.)



Chefs d'entreprise

Services

La BGE Atlantique Vendée vous accompagne **en amont** de la création de votre entreprise, pour vous aider à **transformer votre idée en un projet clair et bien cadré** et pour finaliser votre business plan. Un **accompagnement post-crédation** est également disponible :



Accompagnement individuel (8 à 15h)
OU formations collectives de 4 jours ou 6 semaines



- Formations
- Coaching collectif « BGE Team »



Informations

Entretien diagnostic d'une heure par téléphone ou en face à face



Crédation

Public concerné



La BGE saura vous aider si :

- vous portez un projet de **création** ou **reprise** d'entreprise
- vous voulez créer une **TPE** ou une **entreprise individuelle**
- vous souhaitez **monter en compétences**



La BGE ne saura **pas** vous aider si :

- vous portez un **projet industriel** (→ Chambre de Commerce et d'Industrie)
- vous souhaitez créer une association de bénévoles **sans création d'emploi**

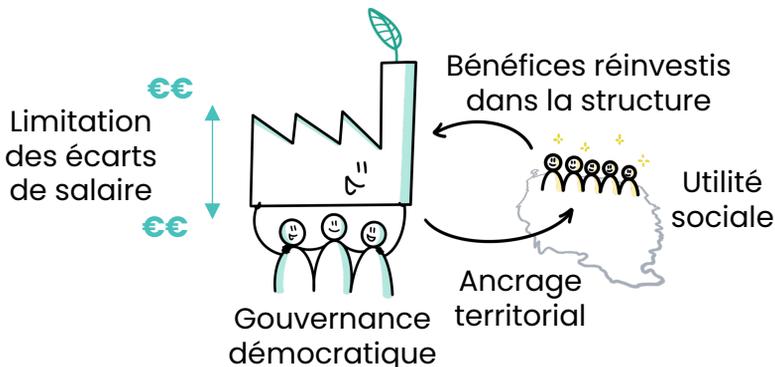
Contact

Appelez-nous au **02 51 47 96 25** et discutons de la prochaine étape de votre projet !

Mission

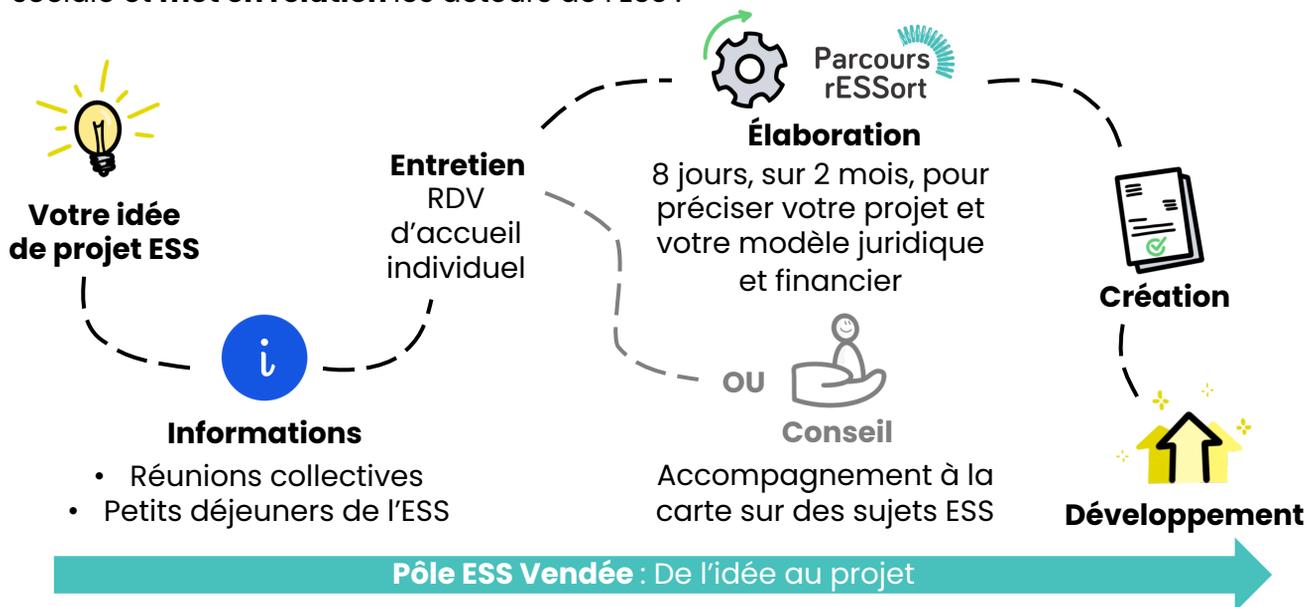
L'**Économie Sociale et Solidaire (ESS)** est un pan de l'économie visant à concilier activité économique et équité sociale.

Les entreprises de l'ESS (coopératives, associations, etc.) doivent respecter certains **principes fondamentaux** :



Services

Le Pôle ESS Vendée aide les porteur.se.s partageant les valeurs de l'ESS à **passer de l'idée au projet**. Il prodigue également des **conseils spécifiques** aux projets à forte composante sociale et **met en relation** les acteurs de l'ESS :



Services non proposés :

Recherche d'idée, création administrative, prêt de matériel / de locaux, formations et accompagnement à la gestion d'entreprise

Public concerné



Le Pôle ESS Vendée saura vous aider si :

- votre idée présente une **innovation sociale, écologique** ou a une forte **dimension partenariale**
- votre projet est **collectif**



Le Pôle ESS Vendée ne saura **pas** vous aider si :

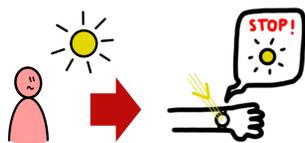
- votre projet répond à un **besoin déjà couvert** sur le territoire
- vous n'avez **pas d'idée de projet**
- vous ne partagez pas les **valeurs** de l'ESS

Contact

Écrivez-nous à contact@pole-ess-vendee.com ou appelez-nous au 06 95 25 90 62 pour participer à nos réunions d'informations collectives ou aux autres évènements du réseau !

Mission

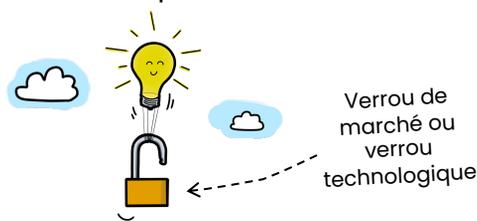
Au sens large, le Centre de Ressources en Innovation (C.R.I.) a pour mission de **favoriser l'innovation des entreprises** au profit du développement économique. Le C.R.I. n'accompagne donc que des projets **innovants** :



Innovation = solution nouvelle à un problème donné



≠ **Novateur** = original (salon de coiffure faisant librairie par exemple)

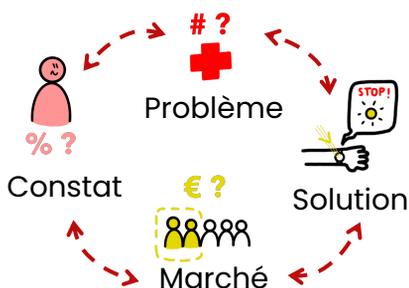


Verrou de marché ou verrou technologique

⚠ Un projet **novateur** n'est pas toujours **innovant** : il faut **lever un verrou** pour justifier de l'innovation

Services

Les services du C.R.I. ne s'arrêtent pas aux entreprises existantes puisque les porteurs de **projets innovants** peuvent bénéficier de son accompagnement dans l'élaboration et la concrétisation de leur projet :



Formalisation de l'idée
(6h)



Présentation comité
(2 x 10 minutes)



Accompagnement
(12 mois renouvelables)

N.B. : Les projets innovants ont une **incertitude forte** : pas de comparaison possible, durée avant rentabilité inconnue, etc.



L'accompagnement est donc **spécifique** : **individuel** et avec des acteurs **spécialisés en innovation** (conseillers bancaires et experts-comptables notamment).

Public concerné



Le C.R.I. saura vous aider si :

- vous avez une **idée de solution innovante** pour un problème donné
- vous souhaitez transformer cette idée en **projet entrepreneurial**



Le C.R.I. vous réorientera si :

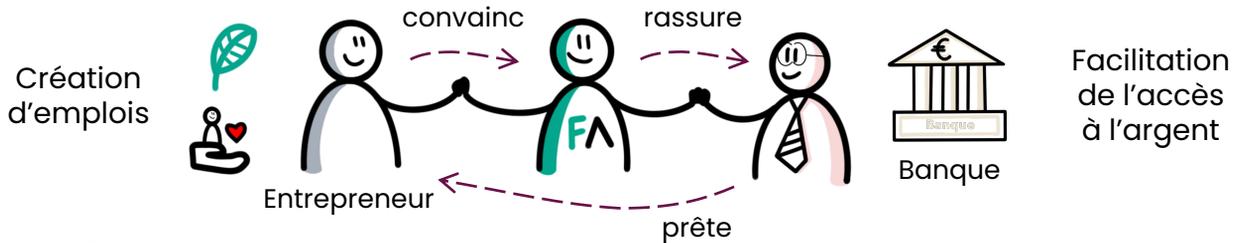
- vous ne souhaitez pas **exploiter votre innovation** (exemple : dépôt de brevet sans création d'emploi)
- votre solution innovante n'est **pas faisable techniquement**

Contact

Prenez rendez-vous directement sur : <https://www.cri-larochesuryon.fr/prendre-rdv>

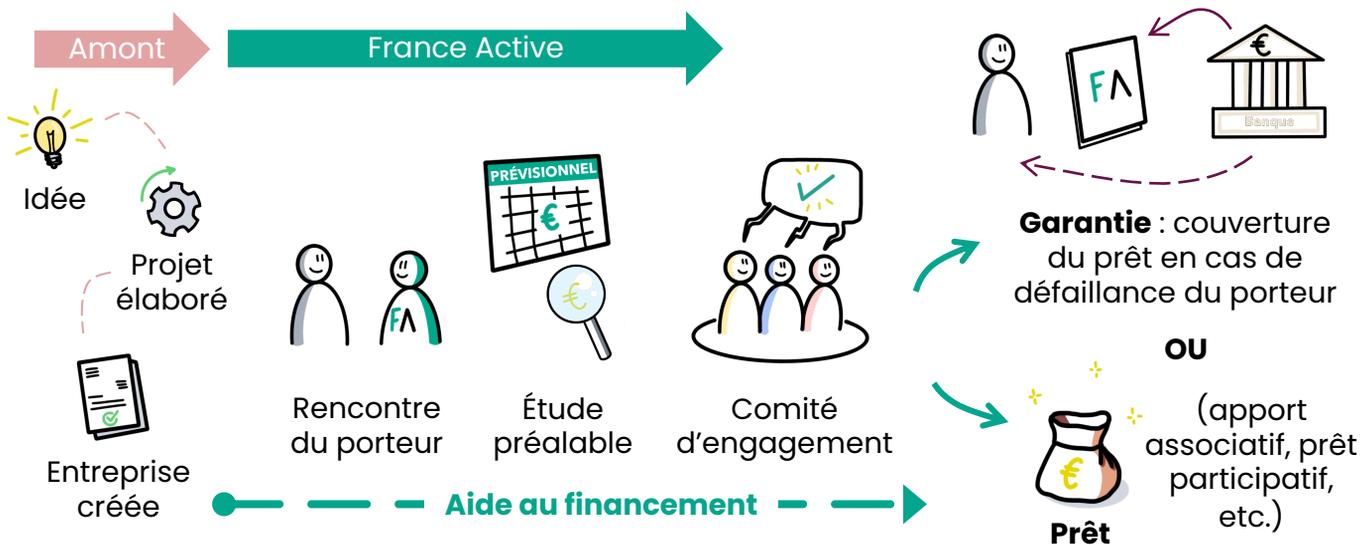
Mission

Soutien des entrepreneurs engagés, France Active Pays de la Loire apporte **conseils**, **financements** et **garanties bancaires** aux projets, à toutes leurs phases de vie, de leur émergence à leur développement :



Services

Les conseillers de France Active passeront votre prévisionnel et votre stratégie de financement au crible pour **s'assurer de la solidité de votre projet**, qu'ils défendront devant leur comité d'engagement. France Active peut alors **se porter garante** de votre projet auprès des banques ou vous **prêter** elle-même directement de l'argent :



Services non proposés :

Recherche d'idée, élaboration projet, création administrative, prêt de matériel / locaux

Public concerné



France Active Pays de la Loire saura vous aider si :

- votre projet est d'utilité **sociale, environnementale** ou **territoriale**
- vous êtes **demandeur d'emploi** en passe de créer votre entreprise



France Active Pays de la Loire ne saura **pas** vous aider si :

- votre projet ne crée **pas d'emploi hors créateur**
- vous êtes **salarié.e** hors Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) et Quartier Politique de la Ville (QPV)

Contact

Intéressé.e ? Prenez RDV avec un conseiller France Active Pays de la Loire au 02 30 300 400 !

Mission

Initiative Vendée a pour mission de sécuriser les projets des entrepreneurs :



en renforçant leur
capacité financière



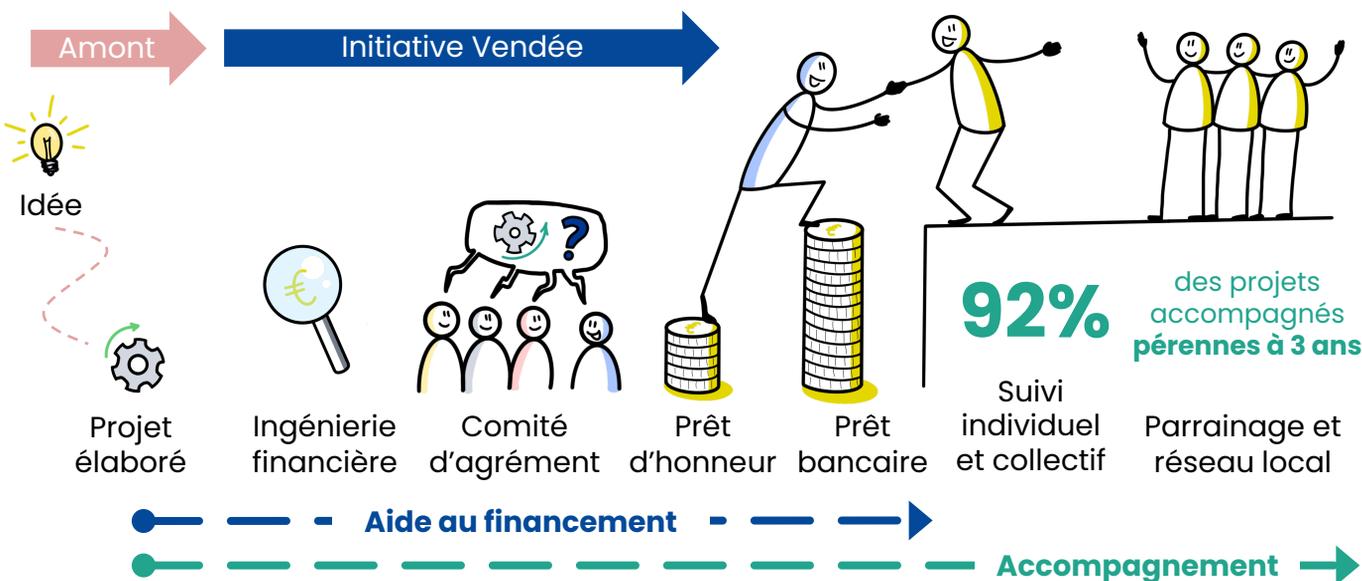
en développant leur
réseau de proximité



en expertisant
leur **projet**

Services

Initiative Vendée octroie des **prêts d'honneur à la personne**, à taux 0% et sans garantie personnelle. Utilisés comme apport personnel, ils facilitent l'obtention de prêts bancaires et renforcent la trésorerie. Les entrepreneurs et entrepreneuses bénéficient en outre d'un **accompagnement personnalisé** et d'une **mise en réseau** :



Services non proposés :

Recherche d'idées de projet, création administrative, prêt de matériel ou de locaux, formations

Public concerné

Initiative Vendée saura vous aider si :

- vous avez **un projet** de création, reprise ou croissance
- vous avez **besoin de financements** (trésorerie, apport, stocks, 1^{ère} embauche, etc.)
- vous souhaitez être accompagné.e **près de chez vous**



Initiative Vendée ne saura **pas** vous aider si :

- vous portez un **projet immobilier** ou d'**intermédiation financière**
- vous portez un **projet associatif**
- votre entreprise a **plus de 5 ans**



Contactez la plateforme Initiative la plus proche **de votre siège social** :

Initiative **Nord et Ouest Vendée** : 07.62.69.94.38

Initiative **Vendée Bocage** : 02.51.43.87.25

Initiative **Vendée Terres et littoral** : 02.51.94.59.31

Mission

Créer son entreprise peut nécessiter des investissements parfois difficiles à obtenir :



C'est pourquoi l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) s'est donnée pour mission d'**accompagner toute personne non soutenue par le système bancaire traditionnel** dans la réussite de son entreprise :



Entreprise pérenne (80 % après 3 ans !)



« Tout le monde peut devenir entrepreneur ! »

Services

Convaincue que tout entrepreneur peut réussir s'il a accès à un **financement suffisant**, à un **accompagnement professionnel** et à une **assurance adaptée**, l'ADIE a développé un large éventail de services. En souscrivant à un crédit ou à une offre d'assurance, un client bénéficie d'un **accompagnement personnalisé** :



Crédit

Prêts professionnels
jusqu'à 10 000 €

Prêts d'honneur
jusqu'à 3000 €



Accompagnement

Formations à la gestion d'entreprise

Ateliers et webinaires

Accompagnement individuel
(sur place ou par téléphone)



Assurance

Assurances adaptées à la micro-entreprise

Offres de **mutuelle** santé

+ Les **bons plans de l'ADIE** : achat de matériel informatique, réparation de véhicules, etc.

Public concerné



L'ADIE saura vous aider si :

- Vous souhaitez **créer ou développer** votre entreprise
- Vous avez besoin de **financements** mais n'avez pas accès à un prêt bancaire professionnel
- Votre besoin de financement est **inférieur à 10 000 €**



L'ADIE vous réorientera si :

- Vous pouvez obtenir un **prêt bancaire** traditionnel
- Votre projet d'entreprise n'est **pas encore suffisamment précis** (→ BGE, CMA, CCI)

Contact

Découvrez tous nos services sur www.adie.org et appelez-nous du lundi au vendredi, de 8h à 18h au **0 969 328 110** (appel non surtaxé) pour échanger sur votre projet !



Réseau Entreprendre

VENDÉE

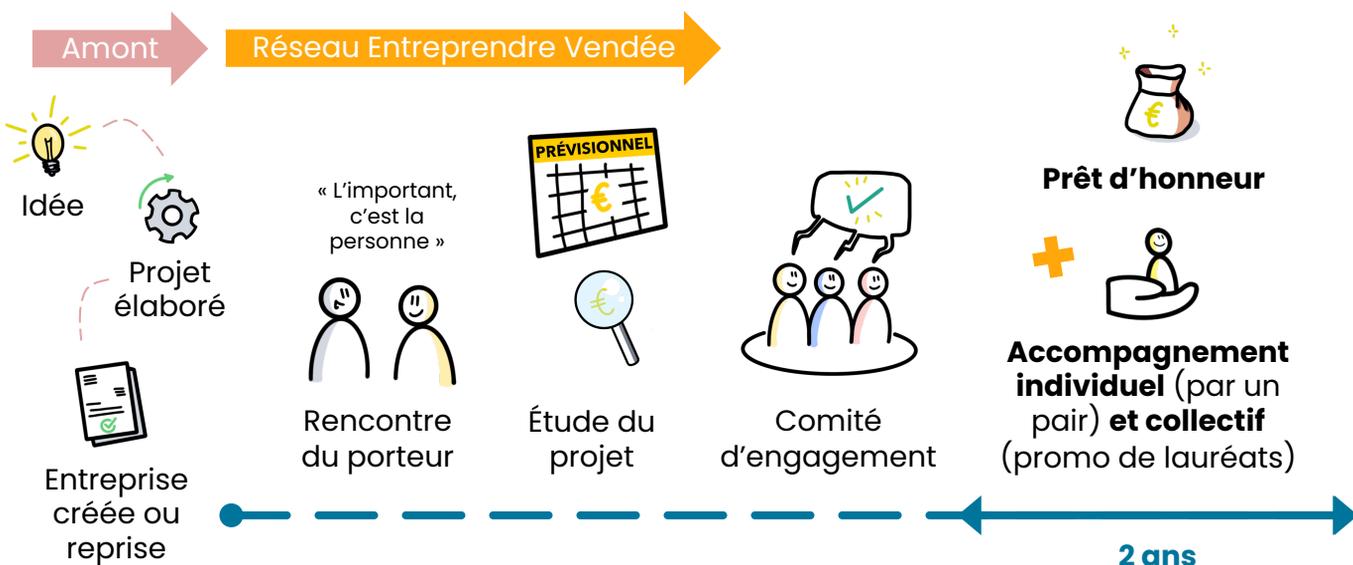
Mission

L'association Réseau Entreprendre® trouve sa raison d'être dans la devise : « **Pour créer des emplois, créons des employeurs** ». La mission de Réseau Entreprendre® Vendée est ainsi :



Services

Réseau Entreprendre® Vendée accompagne **gratuitement** et **pendant 2 ans** les dirigeant.e.s dans leur projet d'entreprise (après création ou reprise). Selon le programme suivi, cet **accompagnement** peut être couplé à l'attribution d'un **prêt d'honneur** :



Public concerné



Réseau Entreprendre® Vendée saura vous aider si :

- vous vous engagez à créer **au moins 5 emplois sous 3 ans**
- vous avez a minima **15 k€ d'apport personnel**



Réseau Entreprendre® Vendée ne saura **pas** vous aider si :

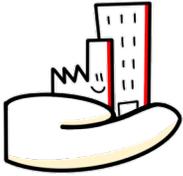
- vous n'avez pas encore de **prévisionnel** de votre activité
- votre société n'est pas encore créée

Contact

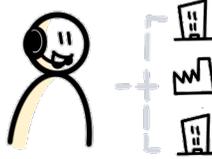
Écrivez-nous à vendee@reseau-entreprendre.org ou appelez-nous au 02 51 41 29 13 pour convenir d'un premier entretien !

Mission

Une fois votre entreprise créée, trouver des locaux peut s'avérer délicat (cher et chronophage). Des structures existent pour pallier ce problème, comme les **pépinières d'entreprises**, dont la mission est triple :



Héberger plusieurs entreprises dans un même lieu



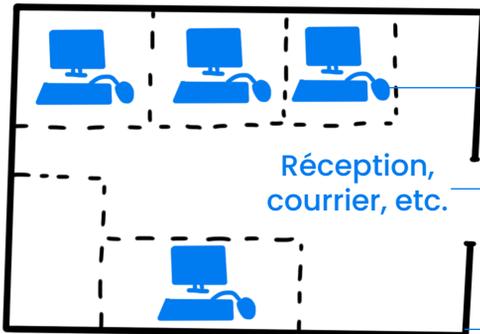
Mutualiser certains services (informatique, salles de réunions, etc.)



Accompagner les dirigeants à gérer et développer leur entreprise et favoriser leur pérennité

Services

Après dépôt d'un **dossier de candidature et sélection** par un comité, les entreprises lauréates bénéficient au sein d'une pépinière d'entreprise de nombreux services pendant une durée limitée (2 à 4 ans) :

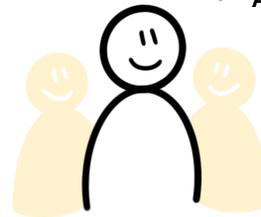


Mise à disposition de matériel

Réception, courrier, etc.

Services partagés

Hébergement



- Accompagnement individuel
- Formations
- Ateliers thématiques
- Parrainage
- Mise en réseau

Note : certaines structures ne proposent pas d'accompagnement ni de services mutualisés mais peuvent vous héberger : il s'agit d'« **hôtels d'entreprises** ».

Public concerné



Une **pépinière** sera le bon interlocuteur :

- si vous cherchez des bureaux **ou des ateliers** intégrés à un écosystème d'entreprises propice à votre réussite et à votre pérennité
- Sans restriction de secteur ou de métier



Une **pépinière** vous réorientera si :

- vous cherchez un local pour ouvrir un **commerce**
- vous n'avez pas encore créé votre entreprise

Contact

Reportez-vous à la **liste des communautés de communes** en 4^{ème} de couverture pour obtenir la liste des pépinières ou hôtels d'entreprises les plus proches de chez vous !

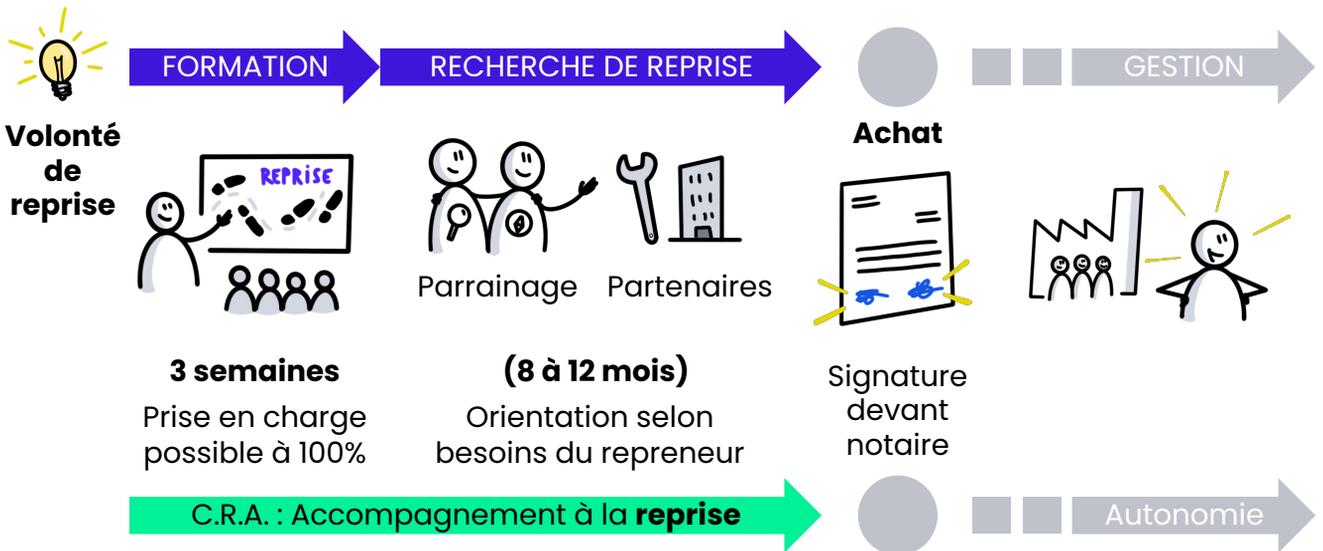
Mission

De nombreuses entreprises viables ferment parce qu'il n'y a personne pour les reprendre. Dès lors, la mission du C.R.A. (Association des Cédants et Repreneurs d'Affaire) est simple : chercher et **mettre en relation** des **cédants** et des **repreneurs** d'entreprises :



Services

Des **journées d'informations** sont proposées aux cédants. Pour les repreneurs, le C.R.A. propose une **formation de 3 semaines**, ainsi qu'un **parrainage individuel** par un.e ancien.ne chef.fe d'entreprise. Des accords cadres avec des partenaires du C.R.A. permettent en outre l'**accès à des services facilitant les démarches** de reprise :



Services non proposés :

Financement, aide à la gestion d'entreprise après reprise

Public concerné



Le C.R.A. saura vous aider si :

- vous envisagez de **reprendre** une entreprise
- vous envisagez au contraire de **transmettre** votre entreprise



Le C.R.A. ne saura **pas** vous aider si :

- L'entreprise que vous souhaitez céder est en **difficulté financière**
- Votre **apport personnel est trop faible** pour racheter une entreprise

Contact

Contactez-nous ! Remplissez notre formulaire de contact en vous rendant sur la page : <https://www.cra.asso.fr/contact/>

Nous espérons que ce guide vous aura aidé à **trouver les structures les plus à même de vous accompagner** dans votre parcours d'entrepreneur ou d'entrepreneuse !



Sachez que les **communautés de Communes** accompagnent également les porteurs de projet à l'échelle de leur territoire. Elles sont à votre disposition pour vous fournir notamment la liste des **pépinières** ou **hôtels d'entreprises** les plus proches de chez vous.

N'hésitez pas à les contacter !

- CC CHALLANS GOIS COMMUNAUTE - 02 51 93 56 73
- CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER - 02 51 35 23 55
- CC DU PAYS DE CHANTONNAY - 02 51 94 40 23
- CC DU PAYS DE MORTAGNE - 02 51 63 69 17
- CC DU PAYS DE POUZAUGES - 02 51 57 14 23
- CC DU PAYS DES ACHARDS - 02 51 05 94 49
- CC DU PAYS DES HERBIERS - 02 51 66 82 27
- CC OCEAN MARAIS DE MONTS - 02 51 58 07 89
- CC PAYS DE FONTENAY VENDEE - 02 28 13 07 25
- CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE - 02 51 69 61 43
- CC PAYS DE SAINT FULGENT - LES ESSARTS - 02 51 43 81 61
- CC SUD VENDEE LITTORAL - 02 51 97 64 64
- CC VENDEE GRAND LITTORAL - 02 51 20 72 07
- CC VENDEE SEVRE AUTISE - 02 28 13 07 25
- CC VIE ET BOULOGNE - 02 51 31 93 17
- MAIRIE DE L'ILE D'YEU - 02.51.59.45.45
- LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION - 02 51 47 47 47
- LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION - 02 51 96 87 24
- PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMERATION - 02 51 55 55 55
- TERRES DE MONTAIGU, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - 02 51 46 45 44

Conception graphique et rédaction : Les Joyeux Gribouilleurs

Au plaisir de vous accompagner dans votre belle aventure !

adie



Centre de Ressources
en **Innovation**



FRANCE ACTIVE
Les entrepreneurs engagés
PAYS DE LA LOIRE

